

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)**

**IV**

**A2**

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	<b>DEPENSES</b>							
011	Charges à caractère général	0,00	957 595,97	84 875,64	232 503,59	339 172,74		10 482 395,41
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	59 136,65	80 875,64	21 564,02	112 104,04		2 229 578,33
014	Atténuations de produits	0,00	591 270,19	0,00	210 639,57	210 534,93		6 441 061,52
65	Autres charges de gestion courante	0,00	307 189,13	4 000,00	300,00	14 587,03		1 550 203,40
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		145 083,75
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	1 946,74		2 656,41
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	<b>RECETTES</b>							
013	Atténuations de charges	0,00	23 491,06	233 527,12	13 500,00	75 561,48		12 504 145,77
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	23 491,06	4 048,00	0,00	72 986,44		152 074,36
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	1 040,00	0,00	0,00		216 161,29
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	77 404,48	0,00	0,00		2 656 150,97
74	Dotations et participations	0,00	0,00	24 896,00	13 500,00	0,00		6 322 167,37
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	126 138,64	0,00	2 575,04		2 578 691,24
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		345 038,73
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

**B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**IV**

**B1.2**

**REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquez le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					<b>0,00</b>									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					<b>12 838 680,38</b>									
1641 Emprunts en euros (total)					5 168 298,00									
20081	Crédit Agricole Centre Loire		31/12/2008	31/03/2009	1 418 298,00	F	Taux fixe à 4,03%	4,030	4,097	EUR	T	C	O	A-1
20161	Caisse des Dépôts et Consignations	02/06/2016	02/11/2016	01/07/2017	1 000 000,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
20182	Crédit Agricole Centre Loire	29/11/2018	21/12/2018	21/03/2019	1 000 000,00	F	Taux fixe à 1,59%	1,590	1,590	EUR	T	C	O	A-1
20191	Crédit Agricole Centre Loire	05/12/2019	20/12/2019	20/12/2020	1 500 000,00	F	Taux fixe à 0,54%	0,540	0,540	EUR	A	C	O	A-1
20221	Crédit Agricole Centre Loire	20/12/2022	28/03/2023	22/06/2023	250 000,00	F	Taux fixe à 3,07%	3,070	3,070	EUR	T	C	O	A-1
<b>1643 Emprunts en devises (total)</b>					<b>0,00</b>									
<b>16441 Emprunts assortis d'une option de frage sur ligne de trésorerie (total)</b>					<b>7 670 382,38</b>									
20071	Crédit Agricole Centre Loire	26/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	631 000,00	V	TAM Postfixé + 0,12%, flooré à 0,00%	4,238	4,238	EUR	A	C	O	A-1
20084 - T 1 - Ville	CA Corporate & Investment Bank		31/12/2010	31/03/2011	1 250 000,00	F	Taux fixe à 2,88%	2,880	2,920	EUR	T	C	O	A-1
20084 - T 3 - Ville	CA Corporate & Investment Bank		17/02/2012	30/03/2012	1 064 670,00	F	Taux fixe à 2,88%	2,880	2,928	EUR	T	C	O	A-1
20093	Sociétés de Financement Local		01/01/2012	01/02/2012	3 000 000,00	V	TAG 1m + 0,86%	1,485	1,510	EUR	M	C	O	A-1
20101-20102-20103	Sociétés de Financement Local	01/04/2010	01/09/2010	01/09/2011	1 724 712,38	F	Taux fixe à 4,69%	4,690	4,755	EUR	A	P	O	D-4
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					<b>0,00</b>									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					<b>0,00</b>									

**COSNE COURS SUR LOIRE - Budget Ville - CA - 2023**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>12 838 660,38</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimées en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>		<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>6 348 622,39</b>					<b>678 587,20</b>	<b>157 003,24</b>	<b>0,00</b>	<b>6 140,62</b>
<b>1641 Emprunts en euros (total)</b>		<b>0,00</b>		<b>3 393 887,27</b>					<b>255 169,98</b>	<b>49 507,23</b>	<b>0,00</b>	<b>632,70</b>
20081	N	0,00	A-1	567 324,77	11,01	F	Taux fixe à 4,03%	4,030	56 732,48	24 623,98	0,00	0,00
20161	N	0,00	A-1	650 000,00	13,51	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	50 000,00	0,00	0,00	0,00
20182	N	0,00	A-1	750 000,00	15,98	F	Taux fixe à 1,59%	1,590	50 000,00	12 421,88	0,00	298,13
20191	N	0,00	A-1	1 200 000,00	16,98	F	Taux fixe à 0,54%	0,540	75 000,00	6 885,00	0,00	180,00
20221	N	0,00	A-1	226 562,50	8,00	F	Taux fixe à 3,07%	3,070	23 437,50	5 576,37	0,00	154,57
<b>1643 Emprunts en devises (total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)</b>		<b>0,00</b>		<b>2 954 735,12</b>					<b>423 397,22</b>	<b>107 496,01</b>	<b>0,00</b>	<b>5 507,92</b>
20071	N	0,00	A-1	252 400,00	11,01	V	TAM Positif + 0,12%, flooré à 0,00%	0,199	25 240,00	5 364,58	0,00	0,00
20084 - T 1 - Ville	N	0,00	A-1	600 000,00	13,01	F	Taux fixe à 2,86%	2,880	50 000,00	18 382,00	0,00	96,00
20084 - T 3 - Ville	N	0,00	A-1	532 335,12	13,01	F	Taux fixe à 2,88%	2,880	44 361,24	16 308,97	0,00	85,17
20093	N	0,00	A-1	1 570 000,00	14,01	V	TAG 1m + 0,86%	2,537	120 000,00	58 700,70	0,00	5 326,75
20101-20102-20103	N	0,00	A-1	0,00	0,67	F	Taux fixe à 4,69%	4,690	183 795,98	8 739,76	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

COSNE COURS SUR LOIRE - Budget Ville - CA - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-ecquereurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>6 348 622,39</b>					<b>678 567,20</b>	<b>157 003,24</b>	<b>0,00</b>	<b>6 140,62</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couvertures, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et Intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

**IV – ANNEXES**

**B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX**

**IV**

**B1.3**

**REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**B1.4**

**B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS**

**TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Structure	Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	Indice zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Écarts d'indices hors zone euro	Écarts d'indices hors zone euro	Écarts d'indices hors zone euro	Autres indices	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (turne)	Nombre de produits	10	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	6 348 622,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0	
	% de l'encours						0,00	
	Montant en euros						0,00	

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture				Primes éventuelles					
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00			Intérêts (4)	0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turnover, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>IV – ANNEXES</b>
	<b>IV</b>
	<b>B1.5</b>

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Effet de l'instrument de couverture		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00	0,00	
Taux variable simple (total)						0,00	0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00	0,00	
<b>Total</b>						0,00	0,00	0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuités de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00		0,00		0,00
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00		0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N</b>	<b>B1.7</b>

**EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)**

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant cd au 31/12/N		ICINE de l'exercice		Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)								
				Contrat initial	Type de taux (3)	Taux act.	Index (4)	Type de taux (3)	Taux act.	Index (4)	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié	Capital	Intérêts	ICINE de l'exercice	Intérêts	Capital	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)							
																				Contrat initial	Type de taux (3)	Taux act.	Index (4)	Type de taux (3)	Taux act.	Index (4)
<b>Total</b>																					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.  
 (2) Taux à la date de renégociation.  
 (3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
 (4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).  
 (5) Nominal à la date de renégociation.  
 (6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.  
 - Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>IV – ANNEXES</b>
	<b>IV</b>
	<b>B1.8</b>

**DETTES POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÉTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées).</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES</b>	<b>B1.9</b>

**AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

**IV – ANNEXES**

**IV**

**B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

**B2**

**METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)		CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du	
Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500 €		Catégories de biens amortis		Durée (en années)	
L	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre			10	23/06/2022
L	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion			5	23/06/2022
L	Subventions d'équipement versées pour financer : Biens mobiliers, matériels ou études			5	23/06/2022
L	Subventions d'équipement versées pour financer : Biens immobiliers ou des installations			30	23/06/2022
L	Projets d'infrastructure d'intérêt national			40	23/06/2022
L	Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires			2	23/06/2022
L	Autres immobilisations corporelles			0	23/06/2022
L	Terrains de gisement (mines et carrières)			0	23/06/2022
L	Agencements et aménagements de terrains y compris les plantations			20	23/06/2022
L	Constructions sauf 2132 et 2135			0	23/06/2022
L	Immeubles de rapport			50	23/06/2022
L	Installations générales, agencements et aménagements			20	23/06/2022
L	Autres constructions			20	23/06/2022
L	Constructions sur sol d'autrui			0	23/06/2022
L	Installations, matériel et outillage techniques sauf installations de voirie			0	23/06/2022
L	Réseaux de voirie			0	23/06/2022
L	Installations de voirie			30	23/06/2022
L	Réseaux divers			20	23/06/2022
L	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile			0	23/06/2022
L	Matériel roulant			15	23/06/2022
L	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile			15	23/06/2022
L	Matériel et outillage de voirie (pour les camions ancienne délib 8 ans)			15	23/06/2022
L	Autres installations, matériel et outillage techniques			10	23/06/2022
L	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition			0	23/06/2022
L	Autres immobilisations corporelles			0	23/06/2022
L	Installations générales, agencements et aménagements divers			20	23/06/2022
L	Matériel de transport			0	23/06/2022
L	Voiture			10	23/06/2022
L	Camion			10	23/06/2022
L	VTT			5	23/06/2022
L	Matériel de bureau et matériel informatique sauf matériel informatique			5	23/06/2022

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délégation du
L	Matériel informatique	10	23/06/2022
L	Moblier	15	23/06/2022
L	Cheptel	0	23/06/2022
L	Autres immobilisations corporelles	10	23/06/2022
L	Autres immobilisations reçues en affectation	0	23/06/2022

**IV – ANNEXES  
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES**

**IV  
B3.1**

**PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N**

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)				Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
		A	B	C	D		
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des provisions semi-budgétaires</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>							
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des provisions budgétaires</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>TOTAL PROVISIONS</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

- (1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.
- (2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
- (3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS</b>		<b>B3.2</b>

**ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>		<b>B4</b>

**ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
	<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>B5</b>

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

<b>IV -- ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>B -- ANNEXES PATRIMONIALES -- ETAT DES PRETS</b>		<b>B6</b>

**Prêts (compte 274)**

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>		<b>B7.1</b>

**ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

Article	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015 Emprunts garantis (1)	10 464 112,67	8 926 913,93	531 336,85
8016 Contrats de crédit-bail (2)	0,00	3 505 333,33	14 666,67
8017 Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés			
Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>		<b>B7.2</b>

**ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)**

Article	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus		
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>		<b>B7.3</b>

**ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuités garanties au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riiel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
<b>Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social</b>					<b>10 484 112,67</b>	<b>8 512 489,59</b>										<b>116 892,51</b>	<b>414 444,34</b>	
NIEVRE HABITAT-OPH	2015	X		Caisse des Dépôts et Consignations	426 000,00	255 600,00	12,01	A	Livret A +	Livret A +	0,60%	2,600	A-1	EUR	3 045,90	21 300,00		
NIEVRE HABITAT-OPH	2019	X		Caisse des Dépôts et Consignations	425 000,00	349 937,00	16,01	A	Taux fixe à 1,52%	Taux fixe à 1,52%	0,60%	1,520	A-1	EUR	5 610,77	19 192,50		
NIEVRE HABITAT-OPH	2019	X		Caisse des Dépôts et Consignations	184 059,11	113 111,22	6,07	A	Livret A +	Livret A +	0,60%	2,600	A-1	EUR	1 443,77	18 140,52		
NIEVRE HABITAT-OPH	2019	X		Caisse des Dépôts et Consignations	1 008 000,00	809 200,05	16,01	A	Livret A -	Livret A -	0,45%	1,550	A-1	EUR	429,78	50 360,43		
NIEVRE HABITAT-OPH	2019	X		Caisse des Dépôts et Consignations	1 925 000,00	1 585 008,76	16,01	A	Taux fixe à 1,52%	Taux fixe à 1,52%	0,45%	1,520	A-1	EUR	25 413,48	86 830,74		
NIEVRE HABITAT-OPH	2019	X		Caisse des Dépôts et Consignations	558 000,00	447 950,02	16,01	A	Livret A -	Livret A -	0,45%	1,550	A-1	EUR	237,91	27 878,10		

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant Initial	Capital restant é0 au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuités garanties au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-rié (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM HABELLIS	2018	X	Caisse des Dépôts et Consignations	Caisse des Dépôts et Consignations	2 907 434,98	2 553 406,16	27,36	A	V	Livret A +	1,920	A +	Livret A +	3,170	A-1	EUR	43 884,01	74 378,78
SA HLM HABELLIS	2021	X	Caisse des Dépôts et Consignations	Caisse des Dépôts et Consignations	25 622,00	25 622,00	37,39	A	V	Livret A -	0,300	1,17%	Livret A -	1,800	A-1	EUR	461,20	0,00
SA HLM HABELLIS	2016	X	Caisse des Dépôts et Consignations	Caisse des Dépôts et Consignations	290 000,00	156 781,25	8,50	A	V	Livret A -	0,000	0,20%	Livret A -	1,250	A-1	EUR	0,00	19 379,46
SA HLM HABELLIS	2021	X	Caisse des Dépôts et Consignations	Caisse des Dépôts et Consignations	48 574,00	48 574,00	47,39	A	V	Livret A +	1,100	0,75%	Livret A +	2,600	A-1	EUR	1 262,92	0,00
SA HLM HABELLIS	2018	X	Caisse des Dépôts et Consignations	Caisse des Dépôts et Consignations	471 196,75	348 636,53	16,34	A	V	Livret A +	1,650	0,60%	Livret A +	2,900	A-1	EUR	5 222,83	24 222,53
SA HLM HABELLIS	2017	X	Caisse des Dépôts et Consignations	Caisse des Dépôts et Consignations	532 818,02	440 876,17	23,93	A	V	Livret A +	1,650	0,90%	Livret A +	2,900	A-1	EUR	6 398,43	16 154,29
SA HLM HABELLIS	2018	X	Caisse des Dépôts et Consignations	Caisse des Dépôts et Consignations	453 603,11	390 073,34	25,47	A	V	Livret A +	1,500	0,90%	Livret A +	2,750	A-1	EUR	5 041,20	13 223,00
SA HLM HABELLIS	2018	X	Caisse des Dépôts et Consignations	Caisse des Dépôts et Consignations	958 459,20	762 996,00	16,51	A	V	Livret A +	2,030	0,75%	Livret A +	3,280	A-1	EUR	14 308,54	40 910,61
SA HLM HABELLIS	2016	X	Caisse des Dépôts et Consignations	Caisse des Dépôts et Consignations	72 903,33	63 137,55	33,94	A	V	Livret A +	1,655	1,28%	Livret A +	2,900	A-1	EUR	904,89	1 497,37
SA HLM HABELLIS	1993	X	Caisse des Dépôts et Consignations	Caisse des Dépôts et Consignations	20 428,17	4 345,54	5,67	A	V	Livret A +	5,800	0,90%	Livret A +	3,300	A-1	EUR	93,99	876,01
SA HLM HABELLIS	2021	X	Caisse des Dépôts et Consignations	Caisse des Dépôts et Consignations	79 455,00	79 455,00	37,39	A	V	Livret A +	1,100	1,30%	Livret A +	2,600	A-1	EUR	2 065,83	0,00
SA HLM HABELLIS	2021	X	Caisse des Dépôts et Consignations	Caisse des Dépôts et Consignations	17 559,00	17 559,00	47,39	A	V	Livret A -	0,300	0,60%	Livret A -	1,800	A-1	EUR	316,06	0,00
SA HLM HABELLIS	2021	X	Caisse des Dépôts et Consignations	Caisse des Dépôts et Consignations	60 000,00	60 000,00	27,38	A	F	Taux fixe à 1,25%	1,250	0,20%	Taux fixe à 1,25%	1,250	A-1	EUR	750,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>10 464 112,67</b>	<b>8 512 489,59</b>											<b>116 892,51</b>	<b>414 444,34</b>

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

## COSNE COURS SUR LOIRE - Budget Ville - CA - 2023

- (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
- (5) Taux annuel, tous frais compris.
- (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.4</b>

**CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	806 556,57
Provisions pour garanties d'emprunts	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>806 556,57</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>11 665 900,00</b>

<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)</b>	<b>I / II</b>	<b>6,91</b>
-------------------------------------------------------------------------------	---------------	-------------

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

**IV – ANNEXES**  
**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**IV**  
**B7.5**

**ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)**

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Designation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
						N+1	N+2	N+3	N+4	N+5		
Crédits-bails mobiliers					0,00	14 666,67	14 666,67	14 666,67	14 666,67	14 666,67	3 446 666,65	3 505 333,33
Réseau de chauffage urbain communal	2015	Société BPIFRANCE FINANCEMENT	20	14 666,67	0,00	14 666,67	14 666,67	14 666,67	14 666,67	14 666,67	3 446 666,65	3 505 333,33
<b>Crédits-bails immobiliers</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
				<b>14 666,67</b>	<b>0,00</b>	<b>14 666,67</b>	<b>14 666,67</b>	<b>14 666,67</b>	<b>14 666,67</b>	<b>14 666,67</b>	<b>3 446 666,65</b>	<b>3 505 333,33</b>

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

<b>IV -- ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES -- ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.6</b>

**ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT**

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (1)			TOTAL I + II + III	
									Part totale (2)	Dont part nette (3)	Part financement III		
<b>TOTAL</b>									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(2) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(3) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>		<b>B7.7</b>

**ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

Libellé (1)	Restes à employer		Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
	au 01/01/N	Montant recettes		
Produits des Amendes de police	0,00	71 646,00	71 646,00	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>71 646,00</b>	<b>71 646,00</b>	<b>0,00</b>

**Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Produits des Amendes de police**

		Reste à employer au 01/01/N		Reste à employer au 31/12/N (3)	
		Recettes		Montant	
Article	Libellé article				
1345	Amendes de police			71 646,00	
		<b>Total</b>		<b>71 646,00</b>	
		Dépenses		Montant	
Article	Libellé article				
2315	Installation, matériel et outillage techniques			71 646,00	
		<b>Total</b>		<b>71 646,00</b>	
				<b>71 646,00</b>	

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>		<b>B7.8</b>

**ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							
8017	Subventions à verser en annuités				0.00	0.00	0.00
8018	Autres engagements donnés				0.00	0.00	0.00
	Au profit d'organismes publics				0.00	0.00	0.00
	Au profit d'organismes privés (1)				0.00	0.00	0.00
	Engagements liés à des délégations de service public				0.00	0.00	0.00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement				0.00	0.00	0.00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.9</b>

**ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES

IV

B - ANNEXES PATRIMONIALES - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

B8.1.1

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>243 644,50</b>	
<b>Personnes de droit privé</b>	<b>239 244,50</b>	
<b>Associations</b>	<b>237 244,50</b>	
AFPLI SOLIDARITE ASSOCIATION	500,00	
AMICALE DU PERSONNEL COSNE	300,00	
AMICALE FRANC NOHAIN	440,00	
AMICALE FRANC NOHAIN	776,00	
AMICALE FRANC NOHAIN	292,50	
AMIS DU MUSEE DE LA LOIRE	1 200,00	
ANCIENS COMBATTANTS DE LA LIBERT	200,00	
ARIQ BTP	430,00	Développement économique Subvention Contrat de Ville 2023
ARTISANS COMMERCANTS COSNOIS	4 000,00	
ASSO POLE UNIQUE ST LAURENT	2 000,00	
ASSOCIATION L EFFET CABARET	300,00	
ASSOCIATION UP 2 DANCE	300,00	
CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR	500,00	Subvention Contrat de Ville 2023 cadre de vie et renouvellement urbain
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL	500,00	
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL	2 000,00	
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL	3 500,00	
CLUB DE MODELISME FERROVIAIRE	400,00	
CLUB TAROT NORD NIVERNAIS	300,00	
COMITE DES FETES DE VILLECHAUD	300,00	
COOPERATIVE SCOLAIRE VILLECHAUD	152,00	
COOPERATIVE SCOLAIRE VILLECHAUD	208,00	
COS PERSONNEL COMMUNAL	1 000,00	
COSNE AVF	120,00	
CROIX ROUGE FRANCAISE COSNE	1 000,00	
DON DU SANG BENEVOLE	400,00	
DONNEURS DE VOIX BIBLIOTHEQUE SONORE	300,00	
E2C NIEVRE BOURGOGNE	318,00	
ECOLE COLLEGE NOTRE DAME	568,00	
EPICERIE SOLIDAIRE	1 000,00	
FEDERATION OEUVRES LAIQUES NIEVRE	2 000,00	
FORMES ET COULEURS ASSOC	1 000,00	
GROUPE VOCAL VARIATIONS	300,00	
HARMONIE DE COSNE	1 500,00	
LA COMPAGNIE LA LOUVE	500,00	
LA COMPAGNIE LA LOUVE	4 800,00	
LA PREVENTION ROUTIERE	100,00	
LE GRENIER DU NOHAIN	5 200,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LES AMIS DES GRANDS CHAMPS	300,00	
LES ENFANTS DE CURIE	368,00	
LES ENFANTS DE CURIE	952,00	
LES GABARRIERS DU HAUT VAL	500,00	
MILLE ET UN COUPS DE POUCE	2 677,00	
MILLE ET UN COUPS DE POUCE	1 500,00	
MOTS POUR MAUX D ENFANTS	1 200,00	
MUSICHOEUR ASSOCIATION NIEVRE	300,00	
ODCE COOP. SCOLAIRE ECOLE PAUL D	584,00	
ODCE COOP. SCOLAIRE ECOLE PAUL D	696,00	
ODCE COOP. SCOL.ECOLE PAUL BERT	2 800,00	
ODCE COOP. SCOL.ECOLE PAUL BERT	568,00	
QUARANTE-SEPT DEUX	1 500,00	
RESTAURANTS DU COEUR DE LA NIEVRE	4 000,00	
TRAIT D UNION 58	35 000,00	
TRAJECTOIRES	1 500,00	
UCS ARQUEBUSE COSNOISE	2 500,00	
UCS ATHLETISME	900,00	
UCS ATHLETISME	500,00	
UCS BASKET	18 000,00	
UCS BASKET	5 000,00	
UCS BOWLING	800,00	
UCS BOXE ANGLAISE	3 000,00	
UCS BOXE ANGLAISE	500,00	
UCS CANOE KAYAK	2 700,00	
UCS COSNE TRIATHLON	800,00	
UCS CYCLISME	2 400,00	
UCS CYCLISME	2 000,00	
UCS CYCLOTOURISME	300,00	
UCS ESPRIT BAD	1 650,00	
UCS ESPRIT BAD	885,00	
UCS FOOTBALL	18 000,00	
UCS FOOTBALL	19 000,00	
UCS FOOTBALL	10 000,00	
UCS GYMNASTIQUE	3 000,00	
UCS JUDO	1 000,00	
UCS NATATION	6 500,00	
UCS NATATION	9 000,00	
UCS PETANQUE	300,00	
UCS PLONGEE	800,00	
UCS SPORT BOULES	300,00	
UCS TENNIS	7 000,00	
UCS TENNIS DE TABLE	1 000,00	
UCS TIR A L'ARC	1 160,00	
UCS TWIRLING BATON	600,00	
UCS XV COSNOIS VAL DE LOIRE	7 000,00	
UCS XV COSNOIS VAL DE LOIRE	14 500,00	
UNION COSNOISE SPORTIVE	3 000,00	
<b>Entreprises</b>	<b>2 000,00</b>	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
VACANCES SPORTIVES HAPPY	2 000,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	4 400,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	4 400,00	
BUREAU INFORMATION JEUNESSE NIEVRE	800,00	
BUREAU INFORMATION JEUNESSE NIEVRE	600,00	
CDAD DE LA NIEVRE	1 500,00	
FRANCE VICTIMES 58-ANDAVI	1 500,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES</b>	<b>B8.1.2</b>

**SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES**

(Articles L. 4312-11 et L. 3312-5 du CGCT)

- (1) Ouvrir un tableau par commune bénéficiant d'une ou de plusieurs subventions versées par la collectivité.
- (2) Numéro à 9 chiffres.
- (3) Détailler le numéro d'article.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2023

B9

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2023

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>							
Directeur général des services	A	1	0	1	1	0	1
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>							
Attaché principal	A	0	0	0	0	0	0
Attaché	A	4	0	4	2	2	4,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	4	0	4	2,86	0	2,86
Rédacteur principal de 2e classe	B	1	0	1	0,91	0	0,91
Rédacteur	B	0	0	0	0,00	0	0,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	18	0	18	17,34	0	17,34
Adjoint administratif principal de 2e classe	C	5	0	5	4,86	0	4,86
Adjoint administratif	C	13	1	14	3,86	8,36	12,22
<b>TOTAL</b>		<b>45</b>	<b>1</b>	<b>46</b>	<b>31,83</b>	<b>10,36</b>	<b>42,19</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>							
Technicien supérieur principal de 1ère classe	B	1	0	1	1	0	1,00
Technicien supérieur principal de 2e classe	B	1	0	1	1	0	1,00
Technicien	B	1	0	1	0	0	0,00
Agent de maîtrise principal	C	7	0	7	7	0	7,00
Agent de maîtrise	C	3	0	3	2	0	2,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	22	0	22	20	1	21,00
Adjoint technique principal de 2e classe	C	19	1	20	17,51	0	17,51
Adjoint technique	C	46	7	53	25,88	24,46	50,35
<b>TOTAL</b>		<b>100</b>	<b>8</b>	<b>108</b>	<b>74,39</b>	<b>25,46</b>	<b>99,86</b>

<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (d)</b>									
Assistant socio éducatif	A	2	0	2	0,91	1	1,91		
ASEM Principal de 1ère classe	C	2	0	2	2	0	2		
<b>TOTAL</b>		<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>2,91</b>	<b>1</b>	<b>3,91</b>		
<b>FILIERE SPORTIVE (e)</b>									
Educateur principal de 2e classe des APS	B	1	0	1	1	0	1		
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>		
<b>FILIERE CULTURELLE (f)</b>									
Attaché de conservation du patrimoine	A	1	0	1	1	0	1		
Assistant de conservation du patrimoine	B	1	0	1	1	0	1		
Bibliothécaire	A	1	0	1	0,91	0	0,91		
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1		
<b>TOTAL</b>		<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>3,91</b>	<b>0</b>	<b>3,91</b>		
<b>FILIERE ANIMATION (g)</b>									
Adjoint d'animation	C	1	13	14	0	3,18	3,18		
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>3,18</b>	<b>3,18</b>		
<b>FILIERE POLICE (h)</b>									
Chef de service de PM	B	1	0	1	1	0	1		
Brigadier chef principal	C	2	0	2	2	0	2		
Gardien brigadier	C	2	0	2	1	0	1		
<b>TOTAL</b>		<b>5</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>		
<b>EMPLOIS NON CITES (i)</b>									
<b>TOTAL GENERAL</b> (a+b+c+d+e+f+g+h)		<b>161</b>	<b>22</b>	<b>183</b>	<b>119,05</b>	<b>40,01</b>	<b>159,06</b>		

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

IV - ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2023	B9

**C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2023**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2023	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>						
Responsable du service finances	A	ADM	778		332-8 2°	CDD
Chargée de communication	C	ADM	397		332-8 2°	CDD
Agent d'accueil et de surveillance au Musée de la Loire	C	ADM	397		332-13	CDD
Agent administratif polyvalent	C	ADM	397		332-8 2°	CDD
Assistante de gestion financière	C	ADM	397		332-8 2°	CDD
Assistante de gestion financière	C	ADM	397		332-8 2°	CDD
Assistante administrative service juridique	C	ADM	397		332-8 2°	CDD
Agent d'accueil social	C	ADM	397		332-8 2°	CDD
Assistante de gestion administrative à temps non complet	C	ADM	397		332-8 2°	CDD
Instructeur urbanisme	C	ADM	432		332-8 2°	CDD
Cheffe de projet Action Cœur de ville	A	ADM	732		332-8 2°	CDD
Travailleur social	A	S	444+49 (CTI)		332-8 2°	CDD
Animateur périscolaire à temps non complet	C	ANIM	401		332-8 5°	CDD
Animateur périscolaire à temps non complet	C	ANIM	401		332-8 5°	CDD
Animatrice périscolaire à temps non complet	C	ANIM	401		332-8 5°	CDD
Animatrice périscolaire à temps non complet	C	ANIM	401		332-8 5°	CDD
Animatrice périscolaire à temps non complet	C	ANIM	401		332-8 5°	CDD
Animatrice périscolaire à temps non complet	C	ANIM	401		332-8 5°	CDD
Animatrice périscolaire à temps non complet	C	ANIM	401		332-8 5°	CDD
Animatrice périscolaire à temps non complet	C	ANIM	401		332-8 5°	CDD
Animatrice périscolaire à temps non complet	C	ANIM	401		332-8 5°	CDD
Animatrice périscolaire à temps non complet	C	ANIM	401		332-8 5°	CDD
Animatrice périscolaire + agent de service à temps non complet	C	ANIM + TECH	401		332-8 5°	CDD
Animatrice périscolaire à temps non complet	C	ANIM	401		332-8 5°	CDD
Agent technique au service bâtiment	C	TECH	397		332-8 2°	CDD
Agent technique polyvalent au centre technique	C	TECH	397		332-8 2°	CDD
Agent technique polyvalent au centre technique	C	TECH	397		332-8 2°	CDD
Agent d'entretien polyvalent des espaces verts	C	TECH	397		332-8 2°	CDD
Agent chargé de l'entretien des espaces verts	C	TECH	397		332-8 2°	CDD
Agent d'entretien des locaux	C	TECH	397		332-8 2°	CDD
Agent d'entretien des locaux	C	TECH	397		332-8 2°	CDD
Agent d'entretien des locaux	C	TECH	397		332-8 2°	CDD
Agent d'entretien des locaux	C	TECH	397		332-8 2°	CDD
Agent d'entretien des locaux	C	TECH	397		332-8 2°	CDD
agent de service des écoles	C	TECH	397		332-13	CDD
Agent polyvalent des écoles	C	TECH	397		332-8 2°	CDD
Agent de service des écoles à temps non complet	C	TECH	397		332-8 2°	CDD
Agent polyvalent aux installations sportives	C	TECH	397		332-8 2°	CDD
Agent chargé de l'entretien des terrains de sports et des espaces verts	C	TECH	397		332-8 2°	CDD
Agent chargé de l'entretien des espaces verts	C	TECH	397		332-8 2°	CDD
Agent polyvalent dans les écoles	C	TECH	397		332-8 2°	CDD
Agent d'entretien maison médicale à TNC	C	TECH	397		332-8 2°	CDD
Agent de service des écoles à temps non complet	C	TECH	397		332-13	CDD
Agent de service des écoles	C	TECH	397		332-8 2°	CDD
Agent polyvalent installations sportives et dans les écoles à temps non complet	C	TECH	397		332-8 2°	CDD
Agent d'entretien des installations sportives	C	TECH	397		332-8 2°	CDD
Agent de service des écoles à temps non complet	C	TECH	397		332-8 2°	CDD
Chauffeur de minibus	C	TECH	397		332-8 2°	CDD
Chauffeur de minibus	C	TECH	397		332-13	CDD
Chauffeur de minibus	C	TECH	397		332-8 2°	CDD
Chauffeur de minibus à TNC	C	TECH	397		332-8 2°	CDD
Agent polyvalent des écoles	C	TECH	397		332-8 2°	CDD
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>						
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>						
Coordonnatrice participation citoyenne	B	ADM	431		332-24	CDD
Surveillante études		ANIM		3 509	332-23	CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) CATEGORIES : A, B ou C.  
 (2) SECTEUR ADM : Administratif  
 TECH : Technique  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)  
 S : Social  
 MS : Médico-Social  
 MT : Médico-Technique  
 SP : Sportif  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation  
 PM : Police  
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts  
 (4) CONTRAT : Motif du contrat  
 3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité  
 3-b : article 3, 2e alinéa : accroissement saisonnier d'activité  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi  
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes  
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient  
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 hts  
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 hts  
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 hts  
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : CDI  
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets  
 A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un CDD ou d'un CDI  
 (6) Occupant un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un CDI pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347  
 (7) Occupant un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1  
 (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 du décret 85-1148 du 20 octobre 1985

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES**

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

**IV**

**B10**

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Hôtel de Ville (1).  
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3) (4)</b>				
<b>Détention d'une part du capital</b>				
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
01/09/1993 -	SA HLM HABELLIS	ESH	Privé	5 221,55
31/12/2014 -	NIEVRE HABITAT-OPH	OPH	Public	276 900,00
14/06/2016 -	SA HLM HABELLIS	ESH	Privé	176 160,71
25/07/2017 -	SA HLM HABELLIS	ESH	Privé	64 634,92
01/09/2018 -	SA HLM HABELLIS	ESH	Privé	2 627 784,94
01/09/2018 -	SA HLM HABELLIS	ESH	Privé	373 059,06
01/09/2018 -	SA HLM HABELLIS	ESH	Privé	457 030,46
01/09/2018 -	SA HLM HABELLIS	ESH	Privé	403 296,34
26/12/2018 -	NIEVRE HABITAT-OPH	OPH	Public	803 906,61
26/12/2018 -	NIEVRE HABITAT-OPH	OPH	Public	369 129,50
26/12/2018 -	NIEVRE HABITAT-OPH	OPH	Public	859 560,48
26/12/2018 -	NIEVRE HABITAT-OPH	OPH	Public	1 671 939,50
01/03/2019 -	NIEVRE HABITAT-OPH	OPH	Public	475 828,12
12/05/2020 -	SA HLM HABELLIS	ESH	Privé	131 251,74
12/05/2020 -	SA HLM HABELLIS	ESH	Privé	25 622,00
12/05/2020 -	SA HLM HABELLIS	ESH	Privé	48 574,00
12/05/2020 -	SA HLM HABELLIS	ESH	Privé	79 455,00
12/05/2020 -	SA HLM HABELLIS	ESH	Privé	17 559,00
12/05/2020 -	SA HLM HABELLIS	ESH	Privé	60 000,00
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.